


Comme beaucoup de villes, Saint Laurent du var a lancé sa mutuelle communale. Une bonne idée. Cela permet à tous les laurentins de bénéficier d'un mutuelle à moindre de coût.  C'est une excellente proposition que la Mairie a faite et, comme ce n'est pas souvent le cas, il faut le signaler!

En septembre dernier, le conseil municipal a voté en faveur d'une délibération validant le partenariat entre le CCAS, la Ville et l'association MutCom. Désormais les Laurentines et les Laurentins ont la possibilité d'adhérer à une mutuelle de santé ou d'assurance à moindre coût. Le communiqué

Face aux difficultés passagères ou durables, certaines et certains doivent malheureusement faire le choix de se passer de mutuelle. D'autres paient souvent beaucoup trop cher une couverture santé peu adaptée à leurs besoins.

Fort de ce constat, Joseph Segura, Maire et son Adjointe Mary-Claude Bauzit, ont souhaité proposer aux Laurentines et Laurentins une alternative aux mutuelles classiques en faisant le choix d'associer la commune à la solution de la « Mutuelle communale MUT'COM ». Cette mutuelle communale, expérimentée avec succès dans d'autres villes, offre une couverture santé complète, avec notamment des solutions plus adaptées aux ressources et aux exigences.

Salariés, retraités, étudiants, demandeurs d'emploi, indépendants, peuvent bénéficier désormais de cette mutuelle municipale d'accès aux soins adaptée à leurs revenus. L'objectif prioritaire est de donner la possibilité d'accéder à une couverture santé protectrice à un tarif modéré.

Ce nouveau dispositif solidaire de complémentaire santé, concret et surtout bénéfique pour le pouvoir d'achat, s'inscrit dans une politique bienveillante d'accompagnement effectuée chaque jour par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Laurent-du-Var.

Les permanences ont lieu, sur rendez-vous en contactant le 06 33 13 38 26, au CCAS de Saint-Laurent-du-Var (341 avenue du Général de Gaulle) le mardi de 14h à 17h.

LES AVANTAGES

Dès la 1ère formule

Forfait chambre particulière

Forfait optique à 210 €

100 % santé pour le dentaire

Forfait médecine douce

Toutes les vignettes en pharmacie

Remboursement de 40 € sur les cotisations aux associations